



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA VILLE D'AMQUI MODIFIE L'ACCESSIBILITÉ À SES SERVICES

Amqui, le 10 janvier 2022. En raison des nouvelles mesures applicables et pour assurer la sécurité de tous, la Ville d'Amqui informe les citoyens des changements apportés à ses différents services.

« Nous devons permettre à la population de profiter des installations municipales dans le respect des exigences gouvernementales. À cet effet, des plages horaires ont été bonifiées afin que les sports libres demeurent accessibles malgré l'obligation de diminuer le nombre de personnes présentes dans un même endroit », mentionne Mme Sylvie Blanchette, mairesse de la Ville d'Amqui.

CENTRE RÉCRÉOCULTUREL, PISCINE ET ARÉNA D'AMQUI

Il est toujours possible d'utiliser la piscine municipale et l'aréna pour des activités individuelles et en dyade ou en bulle familiale dans le respect des mesures en vigueur, mais le nombre de personnes a été réduit. Le passeport vaccinal est exigé en respect des exigences gouvernementales.

Ainsi, afin d'offrir les services à un maximum de personnes, le nombre de plages horaires à la piscine et à l'aréna a été augmenté pour ces activités. Les nouveaux horaires sont diffusés sur la page Facebook de la Ville d'Amqui.

BIBLIOTHÈQUE MADELEINE-GAGNON

La bibliothèque fonctionne normalement, mais le nombre maximal de personnes autorisées dans le bâtiment a été réduit. Il est également possible d'emprunter des livres et documents à la bibliothèque Madeleine-Gagnon en communiquant avec le préposé à la bibliothèque au 418 629-4242, poste 1247 ou à bibliotheque@amqui.ca. Vous pouvez consulter la disponibilité des documents en ligne sur le amqui.ca, section « Services municipaux » en cliquant sur « Bibliothèque ».

HÔTEL DE VILLE ET SERVICE DES LOISIRS

L'hôtel de ville ainsi que les bureaux du Service des loisirs sont accessibles sur rendez-vous seulement. Un contrôle des accès sera effectué en tout temps et seules les personnes ayant un rendez-vous seront autorisées à accéder aux bâtiments. Si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, veuillez composer le 418 629-4242, poste 1200, afin de prendre rendez-vous.

Il est important de noter que de nombreuses demandes peuvent être traitées à distance, soit par téléphone ou par courriel. Dans plusieurs cas, un permis peut être délivré sans qu'il soit nécessaire de se déplacer à l'hôtel de ville. Pour connaître les coordonnées d'un membre du personnel, vous pouvez consulter la section « Nous joindre » sur le site Internet de la Ville d'Amqui au www.amqui.ca.

Paiement des taxes

La Ville d'Amqui invite ses citoyens à payer leurs taxes par Internet ou auprès d'une institution financière. Pour les ententes de paiement ou des questions sur votre compte de taxes, communiquez avec la commis à la taxation et perception au 418 629-4242, poste 1227, ou à taxes@amqui.ca.

Vous avez un rendez-vous avec un membre du personnel?

Évitez de vous présenter si vous avez des symptômes s'apparentant à la COVID-19.

Dans les bâtiments municipaux, le port du masque est obligatoire en tout temps. Une station de lavage des mains est accessible aux entrées et vous devrez maintenir une distance de 2 mètres avec les employés municipaux. Ces mesures sont mises en place pour assurer la sécurité du personnel de la Ville et de l'ensemble des citoyens.

SÉANCES DU CONSEIL

Jusqu'à nouvel ordre, les prochaines séances du conseil seront présentées par l'entremise d'une plateforme de vidéoconférence. Les informations et le fonctionnement seront transmis sur la page Facebook de la Ville d'Amqui.



L'hôtel de ville ainsi que les services administratifs du Service des loisirs sont accessibles sur rendez-vous seulement.

- 30 -

Source :

M. Guillaume Viel, directeur
Service de développement économique durable
et responsable des communications
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1225
developpement@amqui.ca

Entrevues :

Mme Sylvie Blanchette
Mairesse
Ville d'Amqui
418 629-4242, poste 1200
info@amqui.ca